



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE WOLSCHWILLER

Mairie 2, rue de l'église 68480 WOLSCHWILLER
Tél. 03 89 40 70 55
mairie@wolschwiller.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 2/2025

**portant occupation temporaire du domaine public et
règlementation temporaire de la circulation, rue des Menuisiers.**

Le maire de la commune de Wolschwiller,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

ATTENDU que l'entreprise Swan&Bois, 123 Grand Rue à 68480 Courtavon doit effectuer des travaux, 6 rue des Menuisiers à Wolschwiller, qui nécessitant la pose d'une grue sur le domaine public communal au droit de cette maison,

ATTENDU que pour le bon déroulement du chantier il y a lieu de réglementer la circulation aux abords du chantier,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du 30 avril 2025, l'entreprise Swan&Bois de Courtavon, est autorisée à poser une grue, 6 rue des Menuisiers à Wolschwiller, pour une durée de 3 semaines.

Article 2 : L'entreprise Swan&Bois occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. L'occupation temporaire du domaine public ne donnera pas lieu à la perception d'une redevance.

Article 3 : Pendant la durée des travaux la rue des Menuisiers sera barrée au niveau du chantier.

L'accès aux maisons sises 1, 2, 4, 1a et 3 rue des Menuisiers se fera par la rue de Kiffis. L'accès aux maisons sises 8, 5, 5a, 7 et 7a rue des Menuisiers se fera par la rue Muhleweiher (ou rue des Etangs).

Article 4 : L'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation. La pose, le maintien et le retrait de la signalisation sera assurée par l'entreprise Swan&Bois en charge des travaux.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressé à M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Ferrette, M. le Directeur de la Brigade Verte et l'entreprise Swan&Bois.

Fait à Wolschwiller, le 28 avril 2025

Le Maire : Mr Sylvain GABRIEL,



Mis en ligne le 29 avril 2025 par M. Sylvain GABRIEL, Maire de Wolschwiller.